

ETRE PARENT D'ELEVES AU LYCEE : LES AIDES FINANCIERES 2025/2026

Source : <https://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html> (date de consultation : 19/06/2025)

AIDES	CONDITIONS D'OBTENTION	ORGANISMES	MONTANT	MODALITES DE DEMANDE ET PERIODE DE VERSEMENT
L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE (A.R.S.)	Revenu net catégoriel 2023 < 28 444 € pour 1 enfant < 35 008 € pour 2 enfants < 41 572 € pour 3 enfants < 48 136 € pour 4 enfants	Caisse d'allocations familiales (CAF) ou Mutualité sociale agricole (MSA)	462,33 € par enfant de 15 à 18 ans	Versée fin août. ❶ Pour les enfants de plus de 16 ans, pensez à déclarer la poursuite d'études auprès de la CAF.
AIDE DE RENTREE DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE Equipement professionnel	Les élèves inscrits pour la 1 ^{ère} fois en 1 ^{ère} année d'une formation professionnelle (CAP - Bac Pro 3 ans) exigeant l'acquisition d'équipements spécifiques	Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine	Aide variable selon la filière choisie et versée directement à l'établissement d'accueil	
BOURSES NATIONALES - Prime à l'internat - Bourse au mérite	Attribuées en fonction des revenus de l'année 2024 et de la composition de la famille. Elles se déclinent en 6 échelons, avec montant annuel entre 495 euros pour le 1 ^{er} et 1053 euros pour le 6 ^{ème} .	Etat Education nationale	Affectées directement au règlement de la pension et ½ pension. Prime à l'internat = 327 €/an à 672€/an selon échelon Prime au mérite complément aux élèves méritant du DNB = de 402 à 1002€ selon l'échelon de bourses versée en 3 fois	Versées 1 fois par trimestre A compter de septembre 2024, en tant que parent d'élèves, vous pourrez consentir à l'étude automatique de votre droit à bourse, pendant la période d'inscription ou de "réinscription" (juin – début juillet).
PRIME D'EQUIPEMENT (bourses nationales)	Attribuée à certains élèves boursiers (sauf élèves de 3 ^{ème})	Etat Education Nationale	Pour payer tenues et équipement liés à l'enseignement professionnel <u>Montant : 341,71€</u>	Versée en une seule fois avec le premier terme de la bourse aux élèves de 1 ^{ère} année de certaines spécialités de CAP ou de Bac Pro
BOURSES DEPARTEMENTALES (élèves DP ou internes résidant dans les Landes)	Attribuées en fonction des revenus et de la composition de la famille et du lieu de résidence	Conseil départemental des Landes	Différents taux, voir sur le site du CG40 le guide des aides éducation : https://www.landres.fr/detail-aide?id_aide=46	Un document fixant les modalités d'attribution sera distribué à la rentrée scolaire, dossier à rendre début octobre ou à compléter en ligne sur le site : https://messervices.landres.fr/ (Bourse versée 1 fois/an en avril/mai)
AIDE AU TRANSPORT DES INTERNES	Attribuée en fonction des revenus et de la composition de la famille et du lieu de résidence	Conseil départemental des Landes	Différents taux, voir sur le site du CG40 le guide: https://www.landres.fr/detail-aide?id_aide=40	
FONDS SOCIAL LYCEEN OU FONDS SOCIAL POUR LES CANTINES	Aide exceptionnelle attribuée aux familles rencontrant des difficultés financières	Etat Lycée Louis Darmanté	Attribuée après décision d'une commission interne en fonction du besoin et de la situation familiale.	Sur demande écrite, dossier à retirer dans l'établissement auprès du service intendance ou de l'Assistante sociale. 3 commissions par an.